



Paris, le 20 janvier 2015

## 3<sup>e</sup> rencontre des régulateurs allemand et français de l'énergie

Le président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), Philippe de Ladoucette, a reçu son homologue allemand, Jochen Homann, président de la Bundesnetzagentur, le 20 janvier 2015, à Paris. Initiés en 2014, ces échanges bilatéraux à haut niveau s'inscrivent dans le cadre du travail de coopération des deux régulateurs afin de construire un marché intérieur de l'énergie efficace au regard des spécificités de chaque Etat membre. Le couplage des marchés de l'électricité fut l'un des principaux sujets à l'ordre du jour de cette rencontre. La CRE et la Bundesnetzagentur ont en particulier insisté sur la nécessité de lancer dès mars 2015 le couplage de marché fondé sur les flux dans la région Centre-Ouest de l'Europe (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg et Pays-Bas). Très attendue par les acteurs de marchés, cette méthode générera selon la CRE des gains économiques de l'ordre de 100 millions d'euros par an.

Le couplage de marché fondé sur les flux (flow based market coupling) est une méthodologie de calcul des échanges aux interconnexions électriques qui permet à plusieurs pays frontaliers de se porter assistance mutuelle et de renforcer leur sécurité d'approvisionnement.

Ce mécanisme doit en effet permettre d'accroître le potentiel d'échanges d'électricité sur les frontières où ils sont les plus nécessaires et où ils ont le plus de valeur économique. Ils doivent ainsi faciliter le passage des pointes de consommation tout en diminuant le coût global de production à l'échelle des pays concernés.

Le flow-based représente une avancée majeure dans l'intégration des marchés et la mise en œuvre anticipée des orientations sur l'allocation des capacités et la gestion des congestions (CACM). Son lancement en mars 2015 marquera le début de l'application de ce modèle-cible en Europe.

*Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.*

### Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr)

Cécile CASADEI : 01.44.50.89.16 – [cecile.casadei@cre.fr](mailto:cecile.casadei@cre.fr)